



Règlement – Prix du Public – Prix littéraire René Pechère 2026

Sous la présidence d'honneur de Chantal Limaugue

Article 1 – Présentation du Prix du Public

Le Prix du Public – Prix littéraire René Pechère, est une distinction nouvellement créée et décernée pour la première fois dans le cadre du Prix littéraire René Pechère, organisé par le Comité René Pechère (CRP) en partenariat avec Les Jardins d'Aywiers.

Il a pour objectif de récompenser un ou plusieurs ouvrages francophones consacrés à l'art des jardins, au paysage ou à la relation à la nature, se distinguant par leur **accessibilité**, leur **lisibilité**, leur **pouvoir de transmission** et leur **capacité à toucher un large public**.

Il s'inscrit en complément du Prix littéraire René Pechère, lequel distingue des ouvrages d'une remarquable valeur scientifique.

Article 2 – Esprit et critères

Les ouvrages distingués doivent présenter :

- °une approche claire et accessible au grand public,
 - °une qualité narrative et pédagogique,
 - °une capacité à susciter l'intérêt pour les jardins, le paysage et la nature,
 - °une qualité éditoriale suffisante (texte, iconographie, fabrication),
 - °un prix de vente public raisonnable, compatible avec une diffusion large auprès du public.
- o Les qualités d'un best-seller (nombre de ventes)

Un ouvrage dont le prix de vente le réserve à un public spécialisé, de collection ou de bibliophiles peut être écarté par le Comité de sélection, même s'il répond aux autres critères.

Article 3 – Critères d’admission

Sont éligibles les ouvrages :

- ° publiés ou réédités entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2025
- ° écrits en français ou traduits en français,
- ° consacrés à l’art des jardins, au paysage, à la nature ou à leur perception culturelle.
- ° Les traductions sont admises.

Article 4 – Comité de sélection La pré-sélection des ouvrages est réalisée **fin janvier** sous la responsabilité de **Yves Limaugé**.

La sélection des ouvrages soumis au vote du public en 2026 est assurée par un **Comité de sélection** composé de :

Patricia Limaugé (présidente),

Yves Limaugé (responsable de la présélection),

Marie-Pascale Vasseur

Marie-Noëlle Cruysmans

Nicole d’Huart,

Paul Grosjean,

Nicolas de Villenfagne,

Donatienne de Séjournet.

Le Comité de sélection procède à une **pré-sélection** puis retient **10 ouvrages nommés**. Un tableau avec les critères de sélection sera rempli par chaque membre du Comité de sélection pour faire valoir son vote. Ses décisions sont souveraines et sans recours.

Article 5 – Vote du public

Le public vote en ligne selon les modalités fixées par le Comité René Pechère et Les Jardins d'Aywiers. Les modalités techniques sont sous la responsabilité des Jardins d'Aywiers.

Chaque votant sélectionne **trois ouvrages** parmi les dix nommés.

Les votes sont individuels.

Toute tentative de fraude ou de manipulation entraîne l'annulation des votes concernés.

Article 6 – Désignation des finalistes à l'issue du scrutin :

Les trois ouvrages ayant obtenu le plus grand nombre de votes sont déclarés finalistes du Prix du public.

Aucun ex æquo n'est admis pour la désignation du troisième finaliste. La présidence du prix tranchera si besoin.

Les auteurs et éditeurs sont informés avant toute communication publique.

Article 7 – Tombola du public

Parmi les votants ayant désigné les trois ouvrages finalistes, un tirage au sort est effectué.

Les gagnants reçoivent des ouvrages offerts à titre de prix.

Article 8 – Jury associé

Un **jury de 6 membres**, présidé par **Patricia Limaube** et animé par **Paul Grosjean**, est constitué:

3 membres désignés par le **Comité René Pechère**,

3 membres désignés par **Les Jardins d'Aywiers**.

Le principe de base du fonctionnement du jury est de travailler par consensus. En cas d'absence de consensus, il sera procédé à un vote et en cas d'égalité du vote, c'est la présidente qui a la voix prépondérante.

Article 9 – Remise du Prix du Public

La remise du Prix du Public a lieu le **2 octobre 2026** aux **Jardins d'Aywiers**.

Le lauréat reçoit une **œuvre originale de Marie Wabbes** (ou toute autre distinction décidée par l'organisation).

Article 10 – Communication et droits

L'éditeur lauréat peut mentionner la distinction

“Lauréat du Prix du Public – Prix littéraire René Pechère”

dans toute communication.

En retour, ils autorisent le Comité René Pechère et les Jardins d'Aywiers à utiliser leurs noms, images et ouvrages à des fins de promotion du Prix.

Article 11 – Organisation et partenariats

Le Prix du Public est organisé par le **Comité René Pechère** en partenariat avec **les Jardins d'Aywiers**.

Une **convention spécifique** règle la répartition des responsabilités, des coûts et des droits entre les partenaires.

Le Prix René Pechère demeure la propriété exclusive du **Comité René Pechère**.

Article 12 – Calendrier 2026

Le Prix du Public 2026 suit le calendrier suivant :

février 2026 : sélection des 10 ouvrages nommés

mars 2026 : mise en ligne du vote public

3 mai 2026 à 12h : clôture des votes, à la fin de la fête de printemps des Jardins d'Aywiers

5 mai 2026 : proclamation des trois finalistes

15 septembre 2026, à 12h : délibération du jury du **Prix du Public – Prix littéraire René Pechère à Aywiers**

2 octobre 2026 : remise officielle du **Prix du Public – Prix littéraire René Pechère** à l'occasion de la fête d'automne des Jardins d'Aywiers

Fait à Lasne, le 5 février 2026

Signature AYW GREEN:

Patricia Limaugé

LIMAUGE PATRICIA
Patricia Limaugé



Signature Comité René Pechère:

Nicolas de Villenfagne

Nicolas de Villenfagne

